

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 25 Février 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Malvézie le samedi 25 février 2017, à 18 heures 00, sous la présidence de M. Daniel SARRAUTE, Maire.

Etaient présents : MM. SANS Stéphane 1^{er} adjoint, RENALIER Jean 2^{ème} adjoint, Mmes PACHERE Christine, DAVID Isabelle, DEMIGUEL Véronique, M. GRAND Christian.

Etaient absents excusés: MM. PEREZ Patrick, MACHADO Antoine.
M. MACHADO a donné procuration à M. RENALIER.

Etait absent: M. CORDIER André.

Mme Christine PACHERE a été désignée secrétaire de séance.

Après avoir fait procéder à la signature du registre des délibérations, M. le Maire entame les différentes questions à l'ordre du jour du conseil.

1) Délibération désignation des délégués auprès du SMEA 31

Suite à l'Arrêté Préfectoral mettant fin à l'exercice des compétences du Syndicat des Eaux MALVEZIE-GENOS au 31 Décembre 2016, la commune a adhéré en son nom propre au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute-Garonne (SMEA 31) à compter du 31 Décembre 2016 pour toutes les compétences de l'Eau Potable (A1-Production d'eau potable, A2-Transport et stockage d'eau potable, A3-Distribution d'eau potable).

Il convient maintenant de désigner deux délégués auprès du Conseil Syndical du SMEA.

MM. Daniel SARRAUTE et Jean RENALIER sont désignés délégués titulaires auprès du SMEA 31.

2) Travaux de mise aux normes de l'installation campanaire : Délibération de demande d'aide au Conseil Départemental

Les travaux de mise aux normes électriques de notre clocher ont coûté la somme conséquente de 3 931,92 €. M. le Maire propose de demander le concours financier du Conseil Départemental. Après en avoir délibéré, le Conseil sollicitera donc l'intervention la plus importante possible du Conseil Départemental.

3) Révision des tarifs des concessions au Cimetière

La dernière délibération fixant le tarif des concessions au Cimetière datant du 10 décembre 1995 et étant encore chiffrée en francs, il convient de procéder à la réactualisation de cette délibération.

Les tarifs fixés au 1^{er} janvier 1996 étaient fixés comme suit :

- Concession temporaire (10 ans) 50 F le m2 soit 7,62 €
- Concession trentenaire 100 F le m2 soit 15,25 €
- Concession perpétuelle 600 F le m2 soit 91,47 €

Les nouveaux tarifs révisés et applicables au 1^{er} mars 2017 seront :

- **Concession temporaire (10 ans) 10 € le m2**
- **Concession trentenaire 20 € le m2**
- **Concession perpétuelle 100 € le m2**

4) Délibération révisant le taux de l'indemnité du Maire

M. le Maire et M. SANS 1^{er} Adjoint ne percevaient que 50 % de leur indemnité depuis le début de leurs mandats.

Les articles 3 et 18 de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 instaurent l'obligation pour les maires des communes de moins de 1000 habitants de bénéficier automatiquement à compter du 1^{er} janvier 2016 du montant maximum des indemnités prévues.

Comme beaucoup d'autres maires ruraux, M. le Maire était en désaccord avec ces nouvelles dispositions réglementaires et avait annoncé au Conseil qu'il reverserait en fin d'exercice, sous forme de don l'équivalent de 50 % du montant des indemnités qu'il était dans l'obligation dorénavant de percevoir.

Devant les réticences de nombreux élus, la loi a été amendée en 2016 et permet à nouveau pour 2017 au Conseil de fixer librement le taux d'indemnité des maires.

La délibération déjà présentée lors du Conseil Municipal du 7 janvier 2017 n'ayant pu être transmise pour des raisons techniques aux services de la Sous-Préfecture, M. le Maire propose donc au Conseil de délibérer sur la révision du taux de son indemnité.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions de Maire au taux de 50% du taux maximal avec effet au 1er janvier 2017.

Par ailleurs, le Conseil accepte le don par M. le Maire de la somme de 3000 € correspondant au changement indemnitaire de 2016. Ce don sera intégré au Budget 2017.

5) Livraison logement Ecole

Les travaux de réhabilitation du logement sont en voie d'achèvement.

La cuisine et le poêle à granulés ont été posés. L'Entreprise de M. MARC termine les travaux de peinture.

L'isolation et l'aménagement du grenier ont été réalisés grâce aux conseillers et à M. AUTIER, employé communal. Il restera à poser les placards de l'étage et à isoler le plancher du hall d'entrée.

La future locataire, Mlle Nelly TROTTIGNON, prenant possession du logement le 1^{er} avril, le Conseil invite la population et les artisans participants à **une visite du logement le samedi 18 mars à 11h en présence de Mme Marie-Paule DEMIGUEL, Sous-Préfète de SAINT-GAUDENS**. La visite sera suivie d'un vin d'honneur.

Le dossier de demande d'aide au titre de la DETR 2017 concernant la réfection de l'assainissement autonome de l'Ecole est en cours d'instruction. Les analyses de sols préalables viennent d'être réalisées par l'Entreprise BESM.

6) Mise aux normes de la Défense Incendie de la commune

Par courrier du 2 janvier dernier, le chef du groupement sud du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Garonne a informé M. le Maire des insuffisances constatées en matière de débit sur plusieurs poteaux d'incendie de notre Commune.

A ce jour, notre Commune possède 4 poteaux d'incendie situés à l'Eglise, Rue de la Carrère, Rue du Cap de la Vielle et Route de la Capelle. Les trois premiers n'étant plus conformes aux normes actuelles, seul le dernier poteau situé sur la route de Génos s'avèrerait fonctionnel. Ces défaillances risquant d'engager la responsabilité de la Commune en cas de sinistre, la Municipalité va réfléchir à la mise aux normes de son dispositif de défense contre l'incendie. Compte-tenu de l'état de notre réseau d'eau potable, il est envisagé de supprimer certains poteaux vétustes existants et de procéder à la création d'un nouveau poteau à la Place du Laouïs. L'implantation d'une réserve incendie de 120 m³ sur la Commune est aussi mise à l'étude. Plusieurs devis ont été déjà réalisés. Il restera aussi à trouver le terrain susceptible d'accueillir cette réserve d'eau.

Après montage du dossier, une demande d'aide sera présentée pour ces travaux début 2018.

7) Projet Garage Communal

Ce projet que le Conseil avait inscrit pour l'année 2017 au Contrat de Territoire signé avec le Conseil départemental, devait permettre de centraliser sur un même lieu l'ensemble du matériel communal disséminé actuellement sur 3 sites (l'école, l'Eglise, la salle des Fêtes) et de construire un petit atelier communal. Après réflexion, il était envisagé de l'implanter sur le terrain actuellement en vente de M. VALIERE.

Après débat et au vu des premiers devis estimatifs de la construction du garage communal auxquels se rajoutait le prix d'achat du terrain, le Conseil a préféré, face aux délais contraints (pré-dossier à renvoyer avant le 1^{er} mars), reporter le projet à l'année 2018. L'année 2017 permettra de mieux étudier le dossier et de voir, si possible, comment le coupler avec le dossier de la défense incendie.

8) Questions diverses

• TRAVAUX DIVERS

Un nouveau regard a été installé sur le dispositif d'évacuation d'eau pluviale de la Salle des Fêtes.

L'Entreprise STANISLAS TOITURE vient de terminer la réparation des gouttières de la Mairie, de la Salle des Fêtes, d'une gouttière sur le toit de la Mairie et la reprise du solin Sud du toit de la nef de l'Eglise.

• DOSSIER de l'ASSAINISSEMENT

Un courrier de M. VINCINI, Président du SMEA 31, faisant suite aux demandes de la commune, annonce qu'une étude prospective concernant l'amélioration des systèmes d'assainissement des communes de la CT14 va être prochainement lancée et confiée au bureau d'études IRH Ingénieurs Conseils. La Municipalité devrait prochainement être contactée.

• EGLISE-RETABLE

L'opération de restauration du Retable soldée en octobre 2016, a reçu au travers d'une souscription le concours de généreux donateurs (3 385 €) auquel s'est rajoutée la participation de la FONDATION du PATRIMOINE (2 000 €). Après intervention des autres financeurs (DRAC, région Occitanie, Sous-Préfecture) la somme disponible auprès de la FONDATION du PATRIMOINE s'élève finalement à un montant supérieur au reste à payer. La

FONDATION du PATRIMOINE propose donc à la Commune de participer à une nouvelle opération sur un autre objet sacré de l'Eglise.

Après discussion, le Conseil décide de lancer une opération de restauration du Christ du XVIIème siècle actuellement en très mauvais état.

M. le Maire sera chargé de traiter ce dossier.

Le retour du Retable sera l'occasion d'une petite cérémonie courant 2017 à laquelle seront conviés habitants, financeurs et donateurs.

- **BOITE à LIVRES**

Sur proposition de M. Philippe PRAT, Maire de la Commune de SAUVETERRE-de-COMMINGES et membre du Lion's Club de Saint-Gaudens, la Commune de MALVEZIE devrait prochainement recevoir dans le cadre d'une opération de promotion de la lecture en milieu rural une « boîte à livres » offerte par le Lion's Club. Elle sera installée dans le parc de la Salle des Fêtes.

- **RECENSEMENT**

Le recensement de la population a été réalisé par Mme Anne RIGAUD. La Municipalité tient à remercier chaleureusement Mme Rigaud et la population pour leur concours qui a permis de réaliser dans de bonnes conditions cette opération.

Les résultats provisoires du recensement 2017 font ainsi apparaître sur un total de 108 logements :

- 54 résidences principales
- 45 résidences secondaires
- 9 logements vacants.

La population serait à ce jour de 115 résidents permanents.

Ces chiffres seront corrigés et pondérés par l'INSEE qui fournira en fin d'année le nouveau chiffre officiel de la population de notre Commune.

- **TRAVAUX d'EFFACEMENT des RESEAUX - CARREFOUR des 7 MOLLES**

Ces deux chantiers en sont au stade des études pour un début de travaux prévu en automne.

La séance est levée à 20h30.

Le Maire

D. SARRAUTE

Le 1er Adjoint au Maire, Le 2ème Adjoint au Maire, Les Conseillers Municipaux